



Convention sur la diversité biologique



Réserve à l'usage des médias • Ce document n'est pas officiel

Réf.: SCBD/RMCS/IAh/72737

15 juillet 2010

NOTIFICATION¹

Atelier de formation pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB)

Nagoya, Japon, les 8 et 9 octobre 2010 (précédant COP-MOP/5)

Madame, Monsieur:

Il me fait plaisir d'annoncer que le Secrétariat, avec la collaboration et le soutien du projet du Projet Biosécurité du PNUE-FEM, organisera un atelier de formation des Points focaux nationaux pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (BCH-NFP) les 8 et 9 octobre 2010, immédiatement avant la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant comme réunion des Parties au Protocole de Cartagena (COP-MOP), à Nagoya, au Japon. L'atelier répond à la décision BS-III / 2¹ de COP-MOP conformément au programme de travail pluriannuel² de la CEPRB (BCH).

L'atelier de formation est offert exclusivement aux Points focaux nationaux du CEPRB qui seront présents à Nagoya, au Japon pour assister à la COP-MOP 5. Les participants recevront une formation complète pour la navigation générale sur le Centre d'échange et de gestion des registres nationaux.

Veuillez noter qu'aucun financement supplémentaire pour les frais de déplacement n'est disponible pour la participation à l'atelier. Toutefois, un nombre limité de Points focaux Nationaux CEPRB seront déjà présents à Nagoya et pourront demander des indemnités journalières de subsistance (IJ) couvrant les deux jours supplémentaires de l'atelier. Comme il y a un nombre de places limité pour la formation, la sélection des participants à l'atelier se fera sur la base du « premier arrivé, premier servi », conformément à la date de réception des formulaires d'inscription dûment remplis. Veuillez pour ce, vous référer au formulaire d'inscription ci-joint.

La nomination approuvée par le Point Focal National du Protocol doit être envoyée dès que possible et **au plus tard le 3 septembre 2010.**

¹: Voir <http://www.cbd.int/decisions/?m=MOP-03&id=11058&lg=0>.

²: Voir <https://bch.cbd.int/about/mypow.shtml>.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux Point focaux nationaux CEPRB et du Protocol de Cartegena

En outre, veuillez noter que les langues de travail de l'atelier seront choisies en fonction de celles indiquées par les candidats sur leur formulaire de demande. Au moment de remplir ce formulaire, il est donc important que les candidats indiquent leur langue préférée de l'ONU pour la formation par ordre de préférence parmi les langues suivantes: arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif

Pièce jointe

Date limite de soumission des candidatures: 3 septembre 2010

**Atelier de formation pour le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
NAGOYA-JAPON, 8-9 octobre 2010**

Formulaire de pré-inscription

M / Mme / Amb. / Dr. / Prof.

Nom du point focal national pour le CEPRB :

Avez-vous déjà participé à un atelier de formation pour le CEPRB ? Oui Non

Langues officielles de l'ONU préférées pour le déroulement de l'atelier (placez par ordre de préférence):

Options disponibles: arabe, chinois, anglais, français, espagnol et russe

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

Organisation: _____

Adresse officielle: _____

Téléphone : + (____) _____

Fax: + (____) _____

Courriel: _____

Avez-vous besoin d'une extension d'indemnité journalière de subsistance pour assister à cet atelier?

Oui Non

Signature du Point focal national CEPRB: _____ Date: _____

Nom: _____

Signature du Point focal national pour le Protocol de Cartagena: _____ Date: _____

Veuillez retourner dûment complété et signé par courriel ou fax ou scanné au plus tard le 3 septembre 2010 au :
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Fax: + 1 (514) 288-6588, courriel: secretariat@cbd.int